

Arrêté portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Le Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées,

VU le code général des collectivités territoriale ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

VU le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

VU le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

VU le Décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie - M. JAFFRE Didier ;

VU la Décision ARS Occitanie n°2022-1843 en date du 20 avril 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

CONSIDÉRANT le référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services médico-sociaux publié par la Haute Autorité de Santé (HAS) en date du 10 mars 2022

ARRETE

Article 1^{er}

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2

Conformément à l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4

La Directrice de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Directeur général des services du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et le gestionnaire du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de l'État et sur le site internet du Département des Hautes-Pyrénées www.hautespyrenees.fr.

Le 1er octobre 2022

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie,



Didier JAFFRE

Le Président du Conseil Départemental
des Hautes-Pyrénées



Michel PÉLIEU

Annexe

Relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le Président du Conseil départemental et le Directeur général de l'agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	PA/PH	Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
			Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	commune
2023	Secteur Personnes Agées	EHPAD	SCAPA	650786148	Courtaou de Bigorre	650005804	HORGUES
		EHPAD	SCAPA	650786148	La Jonquère	650786981	JUILLIAN
		EHPAD	SCAPA	650786148	Val de l'Ourse	650786064	LOURES BAROUSSE
		EHPAD	SCAPA	650786148	Las Arribas	650783772	TIBIRAN JAUNAC
		EHPAD	SCAPA	650786148	Val de Neste	650004039	SAINT-LAURENT- DE-NESTE
	Secteur Personnes Handicapées	FAM	ADAPEI 65	650786114	FAM Las Neous	650004278	LOURDES
		SAMSAH	ADAPEI 65	650786114	SAMSAH TRAIT D'UNION	650003569	TARBES

Année de transmission du rapport	ESMS	Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
			Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	commune
2024	Secteur Personnes Agées	EHPAD	FONDATION PARTAGE ET VIE	920028560	Le Foyer du Petit Jer	650789126	LOURDES
		EHPAD	FONDATION PARTAGE ET VIE	920028560	Les Logis d'Aure	650783749	GUCHEN
		EHPAD	LE MONASTERE DES DOMINICAINES	650002439	Monastère Dominicaine	650002488	LOURDES
		EHPAD	MUTUALITE FRANCAISE 65	650003239	La Pyrénéenne	650788805	AUREILHAN
		EHPAD	EPAS 65	650005697	EHPAD Lou Pais	650782105	CASTELNAU RIVIERE BASSE
		EHPAD	EHPAD RESIDENCE DU VAL D'ADOUR	650000300	EHPAD Résidence du Val d'Adour	650780778	RABASTENS DE BIGORRE MAUBOURGUET
	Secteur Personnes Handicapées	EAM	ADAPEI 65	650786114	EAM l'Edelweiss	650001597	AZEREIX
		EAM	ADAPEI 65	650786114	EAM l'Espoir	650786940	BONNEFONT

Année de transmission du rapport	ESMS	Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
			Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	commune
2025	Secteur Personnes Agées	EHPAD	ŒUVRE NOTRE DAME D'ESPERANCE	650000193	Les Ramondias	650787112	LUZ ST SAUVEUR
		EHPAD	CCAS TRIE SUR BAISE	650000482	Les Rives du Pelam	650783780	TRIE SUR BAISE
		EHPAD	ASSOCIATION LA MADONE	650000904	La Madone	650788458	LOURDES
		EHPAD	SAS PHILOGERIS REGION	650000946	Résidence du Lac	650788763	ORLEIX
		EHPAD	SA RESIDENCE RETRAITE ZELIA	650003528	EHPAD Zelia	650788755	IBOS
		EHPAD	ANRAS	310788609	Saint-Joseph	650783798	OSSUN
		EHPAD	ANRAS	310788609	Saint Joseph	650002389	CANTAOUS
		EHPAD	ANRAS	310788609	Saint-Joseph	650783756	CASTELNAU MAGNOAC
		FAM	APF France HANDICAP	750719239	FAM Jean Thebaud	650001605	ARRENS- MARSOUS

Année de transmission du rapport	ESMS	Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
			Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	commune
2026	Secteur Personnes Agées	EHPAD	ASSOCIATION MARIE SAINT FRAI	650005929	Marie Saint Frai	650783830	TARBES
		EHPAD	SARL SAINTE MARIE	650789167	Sainte-Marie	650789175	SIRADAN
		EHPAD	CH LOURDES	650780158	Labastide	650786650	LOURDES
		EHPAD	CH DE BAGNERES DE BIGORRE	650780166	Castelmouly	650785801	BAGNERES DE BIGORRE
		EHPAD	FEDERATION PYRENE PLUS	650784184	Pyrene Plus	650788433	ST PE DE BIGORRE
		EHPAD	SARL RESIDENCE LA PASTOURELLE	650001563	La Pastourelle	650001571	LOURDES
	Secteur Personnes Handicapées	EHPAD	CCAS LANNEMEZAN	650004401	Les Fougères	650004427	LANNEMEZAN
		FAM	CH LANNEMEZAN	650780174	FAM l'Orée du Bois	650004435	LANNEMEZAN

Année de transmission du rapport	ESMS	Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
			Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	commune
2027	Secteur Personnes Agées	EHPAD	ASSOCIATION ACCUEIL FRERE JEAN	650000490	Accueil du Frère Jean	650783806	GALAN
		EHPAD	HOPITAUX DE LANNEMEZAN	650780174	La Baïse et Accueil de jour les 4 vallées	650785744	GALAN LANNEMEZAN
		EHPAD	CH DE BIGORRE	650783160	L'Ayguerote La Clairière Les Acacias	650786197	TARBES/ VIC
		EHPAD	NOTRE DAME DES DOULEURS	650005911	Foyer Saint-Frai	650783822	BAGNERES DE BIGORRE
		EHPAD	SAS MEDICA FRANCE	750056335	Le Carmel	650005036	TARBES
		EHPAD	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	Soleil d'Automne	650786973	TARBES
		EHPAD	EHPAD LES BALCONS DU HAUTACAM	650000334	Les balcons du Hautacam	650780877	ARGELES GAZOST AYZAC OST
		FAM	ASEI	310781562	FAM Jean Cadorne	650789092	TOURNAY
		CAMSP	GIP HAUTES PYRENEES	650003379	CAMSP 65	650001118	TARBES
		SAMSAH	EPAS 65	650005697	SAMSAH EPAS 65	650006893	SEMEAC

